



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# Comité National de la Biodiversité

## 31 octobre 2017

### Compte-rendu de la délégation CFDT

#### Déclaration préalable

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

La CFDT se félicite de la création du CNB, dans le respect des engagements des Grenelles 1 et 2 et de la Loi cadre pour la reconquête de la biodiversité mais nous ne pouvons nous empêcher de nous demander ce qu'il adviendra des 6 ans de travaux menés précédemment dans le cadre des comités régionaux et nationaux trames vertes et bleues.

Un bilan doit absolument être fait, à l'aune de la création d'une nouvelle structure plus complexe mais ayant pourtant vocation à une simplification de la gouvernance ainsi qu'à une meilleure articulation et une meilleure lisibilité des dispositifs régionaux et nationaux, pour les acteurs de ceux-ci et pour les usagers, en matière de biodiversité, de développement durable et d'égalité entre les territoires.

Ainsi, du point de vue de la structuration de ce nouveau comité, nous déplorons, par exemple, une faible implication des acteurs agro-environnementaux et de ceux de la PAC alors que du point de vue du contenu, nous nous demandons, par exemple, quelles places auront les SRCE dans les SRADDET. Nous nous demandons également quels progrès ont été réalisés en terme de cartographie des continuités écologiques et de diagnostic de l'état de la biodiversité locale.

En effet, pour la CFDT, les précédents comités doivent servir de supports à une politique ambitieuse en matière de biodiversité, ne négligeant pas la restauration de celle-ci au profit de sa seule préservation dans les décisions d'aménagement du territoire, d'alimentation et de vie et adoptant une approche globale de continuité pour favoriser une biodiversité ordinaire.

Tirer un bilan des précédents travaux doit aussi permettre une meilleure communication autour de ceux-ci avec, notamment, un développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour informer, impliquer et obtenir une meilleure mobilisation de ses acteurs et des citoyens.

La CFDT réaffirme, ensuite, le bien fondé d'une association des représentants du personnels aux travaux de ce comité pour veiller à ce que la préservation et la restauration de la biodiversité se fassent avec une constante ambition de réduction de la pauvreté, de lutte contre les inégalités et de promotion du travail décent. Ainsi, nous nous demandons, par exemple, si des études ont été mises en place lors des travaux des comités trames vertes et bleues afin de mesurer les impacts socio-économiques de celles-ci, notamment en matière d'emplois verts de GPEC et de formations.

En effet, pour la CFDT, cette transition, professionnelle autant que sociétale, ne peut se faire autrement que dans le respect des principes d'équité et de justice sociale.

En lien avec ces principes, la CFDT ne peut occulter la question du budget dévolu à ce comité. Le CNB a vocation à donner des orientations à l'AFB mais celle-ci fait, d'ores et déjà, face à des problèmes financiers - malgré une hausse de ses missions - avec l'amputation du budget de l'ONEMA par le PLF rectificatif de 2017, une ponction, encore accrue en 2018, du budget des Agences de l'Eau et la diminution constante de ses effectifs et donc un apport incertain aux missions biodiversité qu'on leur assigne.

La protection de la biodiversité ne peut se faire au détriment de celle de la ressource en eau et des moyens budgétaires supplémentaires, adaptés aux missions, doivent être trouvés d'urgence, sans pénaliser les usagers. Il en va également du bien être et de la santé des personnels impliqués dans cette mission de service public.

Nous sommes donc impatients de contribuer aux travaux de ce comité d'intérêt public et général et porterons une attention particulière à ses modalités d'organisation et de fonctionnement, garantes, pour beaucoup, d'une mise en œuvre efficace et à la hauteur de nos attentes et de celles des français, de la politique en matière de biodiversité.

Cela peut se faire, par exemple, par une stricte application du principe pollueurs-payeurs, un abondement du fond pour la biodiversité, un doublement de l'aide publique au développement en faveur de la préservation de la biodiversité ou une réorientation des subventions et mesures fiscales dommageable à la biodiversité.

Un suivi et une évaluation doivent également être mis en place concernant le principe de partage des avantages, notamment dans les DROM-COM.

Je vous remercie.

## Contexte

Le 31 octobre dernier avait lieu la première réunion officielle du Comité National Biodiversité. Ce comité remplace le comité trames bleues/trames vertes et a, de façon plus large, comme objectif, le suivi de la stratégie nationale biodiversité, de son financement et de son articulation avec les engagements européens et internationaux pris par la France.

## Participants

L'administration était représentée par le ministre Hulot, la DEB et l'AFB.

Les membres du comité étaient principalement des représentants des Agences de l'Eau, du monde agricole, de la chasse, des métiers de l'énergie, des élus et des associations et ONG de défense de la nature et des citoyens.

Seules FO et la CFDT étaient présentes pour les OS .

En effet, depuis une quinzaine d'année, la CFDT a conscience de l'importance de sa participation à ces réunions pour défendre une transition écologique dans le respect des principes de justice sociale et économique et veut accompagner celle-ci en étant force de proposition (en termes d'emplois verts, d'agro-écologie, etc..).

## Tonalité de la réunion

L'ensemble des participants s'inquiète de la multiplicité de commissions nationales portant sur des thématiques environnementales ( CESE, CNE, CNTE, CNML...) et s'interroge sur une façon de fonctionner préservant les prérogatives de chacun.

L'administration est bien en peine pour répondre à ces interrogations et botte en touche en indiquant que le comité fonctionnera par "tâtonnement" et au regard des autres comités, quitte à en réviser par la suite le fonctionnement.

Le ministre avoue avoir privilégié l'approche économique du sujet en se focalisant sur le climat et reconnaît le non-sens de celle-ci si elle n'est pas couplée à une préservation ET à une restauration de la biodiversité. A ce titre, il en appelle à la mobilisation présentielle et sur les réseaux sociaux et à la cohésion de l'ensemble des participants...notamment pour que la France soit crédible car de grands rendez-vous nationaux portant sur l'écologie sont à venir : COP 23, Congrès Mondial de la Nature de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature, projet de "pacte environnement" qui serait présenté devant les Nations Unies par Laurent Fabius, Haut Référent pour la gouvernance environnementale !

Il "fait du pied" aux DOM-COM car il connaît l'importance de leur implication et de leur collaboration alors qu'ils représentent la majeure partie de la biodiversité française.

Leurs représentants se montrent méfiants demandant à prendre la mesure du budget affilié à la biodiversité, condition sine qua non d'une action efficace. Ils précisent que leur qualité d'illiens les oblige à prendre au sérieux cette question car ils sont confrontés quotidiennement aux conséquences de son érosion. Ils réaffirment l'importance des thématiques "Eau" et "Education à l'environnement" tout comme les représentants des ministères d'enseignement et des musées.

Lors des prises de paroles, les représentants du monde agricole et notamment la FNSEA réaffirment le fait qu'ils sont des acteurs incontournables de cette réforme et qu'à ce titre, rien ne pourra se faire sans eux! A contrario de l'avis de l'ensemble des membres du comité, ils estiment qu'il y a bien assez d'argent consacré à la biodiversité et qu'il doit simplement être "réorienté", de préférence vers des aides aux agriculteurs désireux d'agir en faveur de la biodiversité. Ils prouvent leur bonne volonté et mettent en défaut l'administration en citant le système de "services écologiques" mis en place par l'Etat mais qui pénalise les agriculteurs car ils doivent attendre deux ans la rétribution de leurs actions.

Plusieurs ONG et associations rebondissent astucieusement sur ce rapport revendiqué entre agriculture et transition écologique et demandent justement à ce qu'une réflexion soit menée de toute urgence concernant la PAC 2020 afin qu'elle intègre de façon contraignante ces notions de biodiversité et demandent à ce que les particuliers possédant des milieux naturels sans valeur commerciale soient rétribués à hauteur de leur apport à la biodiversité.

FO concentre sa prise de parole sur les Agences de l'Eau dans lesquelles le syndicat est minoritaire et souhaite s'implanter (Agences qui, de part leur contribution au budget de l'AFB, sont essentielles dans le débat).

L'administration rétorque que le financement de la biodiversité par les Agences est plus "sécurisant" car provenant d'une source unique clairement identifiée et qui possède des moyens conséquents mais devance les éventuels reproches, eu égard au principe pollueur-payeur, indiquant qu'une réflexion est en cours concernant une taxe sur l'artificialisation des sols pour

que ce ne soit pas la facture d'eau qui paye la redevance. Elle signale également qu'en 2018, le plafond de la redevance a été relevé de 208 milliards d'euros suite à l'interventions d'élus.

## Agenda

L'administration signale qu'un séminaire AFB sera bientôt programmé.

Elle ajoute que les réunions se dérouleront désormais sur une journée entière afin d'épuiser l'ordre du jour et indique étudier la possibilité d'un cocktail organisé par la DEB pour que les membres du CNB fassent connaissance .

La prochaine réunion aura lieu le 24 janvier 2018.

## Conclusion et commentaires CFDT

Les problèmes organisationnels et le grand nombre de participants risquent de nuire au propos, déjà fortement impacté par les politiques et les lobbys d'industriels et d'agriculteurs.

La question centrale du budget dévolu à ce comité reste également sans réponse, interrogeant la marge de manoeuvre de ce dernier.

Espérons que l'installation prochaine des commissions de travail de ce comité et des autres comités nationaux parallèles portant sur l'environnement permette une avancée dans les travaux et une communication plus fluide et sans langue de bois.

D'ores et déjà, l'envie de la majorité des membres de participer de façon privilégiée à la commission dédiée aux politiques de la biodiversité et des territoires est problématique et prouve bien que c'est à l'échelle locale et "dans le sang" que se feront les arbitrages ! Cette vision autocentrée sera sûrement un frein alors que des questions comme celle de l'Eau et de la PAC demandent à avoir une vision macro-environnementale.

La CFDT a un partenariat de longue date avec plusieurs acteurs de ce comité (Humanité et Biodiversité, France Nature Environnement, L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature....) et espère que leurs forces pourront être conjuguées pour obtenir un soutien de poids à ses revendications : une approche économique des problèmes environnementaux ainsi qu'une attention portée à l'emploi et aux travailleurs au sein de cette transition écologique.